

Lignes directrices

Chaque année, CAE soutiendra jusqu'à 150 employés qui donnent bénévolement de leur temps à une cause qui leur tient à cœur.

Pour être admissible, l'employé doit :

- avoir fait au moins 50 heures de bénévolat entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre;
- avoir mis son talent, son énergie et ses compétences au service d'un organisme sans but lucratif dans la collectivité.

Critères

Ce programme récompense jusqu'à 150 employés de CAE dans le monde entier en accordant 250 \$ CAN à l'organisme sans but lucratif pour lequel ils font du bénévolat. Les employés ne peuvent présenter qu'une seule demande par année pour une seule cause.

- La priorité sera accordée aux demandes qui sont en lien avec notre politique relative aux dons de charité et commandites, comme l'illustre le tableau ci-dessous.
- En novembre, si nous avons reçu moins de 150 demandes en lien avec notre politique d'entreprise, un tirage au sort sera fait parmi toutes les autres demandes reçues.

Les demandes pour le programme seront examinées deux fois par année, soit au printemps (30 avril) et à l'automne (15 novembre). Les dons seront versés aux organismes en mai et en décembre.

	En lien avec notre politique	Non en lien avec notre politique
Priorité	Auront la priorité Jusqu'à 150 demandes	Tirage au sort <i>Un tirage au sort aura lieu si moins de 150 demandes sont soumises dans la catégorie Priorité.</i>
Quand faut-il soumettre sa demande?	Toute l'année	Toute l'année
Quand les demandes seront-elles examinées?	Avril Novembre	Novembre
Quand l'organisme recevra-t-il le don?	Mai Décembre	Décembre
Montant	250 \$ CAN	250 \$ CAN

Les employés qui ont déjà reçu du soutien de CAE doivent attendre un an avant de présenter une nouvelle demande. Les employés qui n'ont pas été sélectionnés la première fois peuvent soumettre leur demande de nouveau l'année suivante.

Politique relative aux dons de charité et commandites – Principaux domaines d'intérêt (cliquez ici pour consulter la politique complète)

- Encourager les établissements, activités et programmes scolaires consacrés au développement de l'excellence ou de l'intérêt chez les jeunes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'ingénierie
- Encourager les jeunes à poursuivre des carrières de pilote en devenant des élèves-pilotes (Aviation civile)
- Encourager les organisations visant à améliorer la sécurité de l'aviation et des patients (Aviation civile et Santé);
- Soutenir les collectivités où nous exerçons nos activités lors d'une catastrophe naturelle (Sécurité)
- Soutenir les organisations qui appuient le personnel militaire, leur famille et les anciens combattants (Défense et Sécurité)
- Appuyer les hôpitaux locaux, surtout lorsqu'ils valorisent la formation sur simulateur des professionnels de la santé (Santé)
- Soutenir les services de santé et de bien-être (p. ex., Centraide)

Admissibilité

- Les employés permanents de CAE, ou un employé d'une coentreprise de CAE, qui travaillent à temps plein ou à temps partiel.
- Les heures de bénévolat doivent avoir été effectuées en dehors des heures de travail entre le 1er janvier et le 31 décembre.
- Un minimum de 50 heures de bénévolat doit avoir été effectué pour le même organisme sans but lucratif.
- Les participants doivent joindre une lettre de l'organisme sans but lucratif à leur demande. Cette lettre doit confirmer leur contribution et préciser le nombre d'heures de bénévolat effectuées pour l'organisme entre le 1er janvier et le 31 décembre.
- Les heures de bénévolat ne sont comptées que si elles ont été effectuées avec des organismes sans but lucratif. Le montant de 250 \$ CAN sera donné directement par CAE à l'organisme sans but lucratif, qui sera entièrement libre de l'utiliser comme bon lui semble.
 - Pour être admissible à un don, un organisme doit être à but non lucratif, agir dans l'intérêt de la collectivité et si possible, être enregistré comme organisme de bienfaisance sans but lucratif auprès des autorités fédérales et provinciales de l'État.
 - Un organisme sans but lucratif est un groupe organisé dans le but d'activités sociales, caritatives, éducatives ou autres. Les personnes engagées dans un organisme à but non lucratif ne peuvent pas s'en servir pour faire des gains financiers personnels.
 - Les organismes, les causes et les projets qui ne sont pas admissibles comprennent les groupes religieux, fraternels et sectaires.

Processus de sélection dans le cadre du programme :

La vice-présidente, Affaires publiques et communications mondiales de CAE examinera toutes les demandes deux fois par année (le 30 avril et le 15 novembre) pour sélectionner celles qui sont retenues en fonction de critères établis.

Les dons seront versés aux organismes en mai et en décembre.

Les participants doivent être en mesure de fournir l'une des méthodes de paiement suivantes avec la candidature de leur organisme pour des raisons de conformité :

- Paiement par carte de crédit sur le site Web de l'organisme
- Spécimen chèque de l'organisme
- Renseignements bancaires fournis dans l'en-tête officiel de l'organisme

S'il est impossible de fournir l'une de ces méthodes de paiement, la candidature ne sera pas acceptée.

Comment soumettre sa demande :

Remplissez le [formulaire de demande Des dollars pour votre cause](#) et les documents à l'appui, puis envoyez le tout à [Demandes de don/Donation requests](#).

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à [Demandes de don/Donation requests](#).